



FORMULAIRE DE DEMANDE FORFAIT SAISON HIVER 2025-2026*1

*1 Saison d'été 2026 non comprise,
mais vous avez la possibilité de demander l'extension pour l'été 2026
en payant la somme correspondante.

Jeunes de Montvalezan

< 18 ans*2

*2 Nés en 2008 et après



!!! **Faire 1 formulaire et 1 dossier complet pour chaque « jeune » !!!**

A DEPOSER EN MAIRIE DE MONTVALEZAN au plus tard le vendredi 17 octobre 2025 à 12h00

Les forfaits seront à retirer aux caisses des remontées mécaniques DSR à La Rosière, Maison du Ski, 956 route du Col du Petit St Bernard.

Impérativement le mardi 9 ou le mercredi 10 décembre 2025.

Coordonnées du bénéficiaire (le jeune) :

NOM :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Coordonnées du ou des tuteurs légaux dont 1 au moins réside à l'année sur la commune de Montvalezan :

NOM :

Prénom(s) :

Adresse postale du tuteur légal :

73700 – Montvalezan.

Courriel :

Téléphone portable :

ATTENTION ! Si vous avez déjà réalisé cette demande pour l'hiver 2024/2025, et à condition de valider l'autorisation ci-après, **seules** les pièces 2, 4 et 7 sont à fournir.

- J'autorise la mairie à utiliser les pièces et justificatifs transmis l'hiver dernier, ainsi qu'à conserver les nouvelles pièces pour les années à venir si aucun changement n'est à déclarer.

Contenu du dossier à joindre au présent formulaire (tout dossier incomplet sera rejeté) :

- 1. Carte d'identité (recto/verso) ou passeport du bénéficiaire (le jeune) ou à défaut, extrait du livret de famille,
- 2. Justificatif du lieu de scolarité du bénéficiaire (le jeune), si non scolarisé à la l'école de la Rosière,
- 3. Carte d'identité recto verso ou passeport du tuteur légal,
- 4. Première page de l'avis d'imposition ou à défaut pour les nouveaux arrivants un justificatif de domicile de moins de 3 mois du tuteur légal résidant sur Montvalezan,
- 5. Justificatif de filiation – acte de naissance avec filiation ou extrait du livret de famille,
- 6. Photo d'identité récente du bénéficiaire (le jeune),
- 7. Le cas échéant – carte support forfait ; à défaut 2 € à payer en caisse pour le support.

Extension pour la saison estivale 2026

- Je souhaite acheter l'extension pour la saison estivale 2026 en même temps que la fourniture de mon forfait saison hiver 2025-2026, et bénéficier ainsi du tarif correspondant à la plus-value du package « année hiver + été », **soit 56,50 € TTC (enfants nés entre 2013 et 2020 inclus) ou 75 € TTC (enfants nés entre 2008 et 2012 inclus)**. Le règlement devra être effectué par virement bancaire après réception du titre correspondant émis par le CCAS, et au plus tard le 21 novembre 2025.

Je soussigné(e) (nom prénom), tuteur légal de
(nom prénom), **atteste sur l'honneur résider à l'année** sur la commune de Montvalezan 73700.

J'autorise la conservation de mes données personnelles pour cet usage.

OU

Je soussigné(e) (nom prénom), tuteur légal de
(nom prénom), je ne réside pas à l'année sur la commune de Montvalezan 73700, **MAIS j'atteste travailler la saison d'hiver 25-26** sur la commune de Montvalezan 73700 **et scolariser mon enfant** (le jeune) à l'école Primaire de La Rosière pendant cette même saison.

Fait à Montvalezan, le/...../2025
Signature

Centre Communal d'Action Sociale - CCAS

1 place de la Mairie – Mairie – 73700 MONTVALEZAN

MAIRIE DE MONTVALEZAN

